

18^{ème} TOURNOI DE BADMINTON DOUBLES VETERANS DE LA CÔTE RÔTIE 11 & 12 Novembre 2023

REGLEMENT PARTICULIER DU TOURNOI (N° dossier 2301009)

Le Club de Badminton d'Ampuis est heureux de vous accueillir à son **18^{ème} Tournoi Doubles Vétérans**.

Le tournoi est déclaré sous le numéro de dossier Poona 2301009 et sera autorisé par la ligue et la FFBaD

1. Ce tournoi est régi par les règles officielles du badminton 2023-2024 édictées par la FFBaD et par les dispositions particulières énoncées ci-dessous.

2. Le tournoi est ouvert à tout(e) joueur(euse) titulaire d'une licence compétition validée dans « Poona » à la date limite du tirage au sort du 29 octobre 2023. Il est accessible aux joueurs(euses) vétérans(tes) classé(e)s « R4-R5-R6-D7-D8-D9-P10-P11-P12 ». Les joueurs non compétiteurs sont invités.

Les matchs se dérouleront en 2 sets gagnant de 21 points.

3. Le Juge-arbitre sera M. Olivier MARTIN. Ses décisions sont sans appel. Toute contestation ou réclamation devra être présentée par le responsable du club.

4. Les inscriptions sont limitées aux 35 premières équipes en DMX et aux 40 premières équipes en DH/DD. En cas de surnombre, la sélection se fera sur la date de réception du courrier comprenant l'inscription complète (la feuille d'inscription + le paiement effectif des droits d'engagements).

Le Comité Organisateur se réserve le droit de regrouper certaines catégories (selon les CPPH) en cas d'insuffisance d'inscrits dans un tableau en accord avec le Juge-arbitre, dans l'intérêt du tournoi. Le Comité d'Organisation et le Juge-arbitre se réservent le droit de modifier ou d'annuler l'épreuve pour toute raison qu'ils jugeront nécessaire.

5. Les tableaux proposés sont : double hommes et dames le samedi 11 novembre 2023, double mixtes le dimanche 12 novembre 2023 dans les séries « R4-R5-R6-D7-D8-D9-P10-P11-P12 ».

Tous les tableaux se joueront en poules de 3 à 6 joueurs avec 2 sortants par poule.

Les organisateurs se réservent le droit de regrouper les tableaux de deux séries différentes si l'une d'elles se retrouvait insuffisamment représentée.

6. Les séries seront composées en regroupant les joueurs selon la moyenne de leur CCPH et non seulement leur classement. Aussi, il ne devra pas y avoir plus de deux classements d'écart au sein d'une paire pour les doubles (exemple : R6 + D8 = oui / R6 + D9 = non).

Dans un même tableau, le CCPH du mieux classé des participants ne peut pas être plus de 16 fois supérieur à celui du moins bien classé. Par exemple, si le joueur le moins bien classé d'un tableau a une cote de 8, alors le tableau ne peut pas inclure un joueur dont la cote serait supérieure à 128.

Cas particuliers :

- Un joueur NC ou P12 ne peut pas participer à un tableau incluant des joueurs D9 ou plus.
- Un joueur P11 ne peut pas participer à un tableau incluant des joueurs D7 ou plus.

18^{ème} TOURNOI DE BADMINTON DOUBLES VETERANS DE LA CÔTE RÔTIE 11 & 12 Novembre 2023

7. L'inscription est autorisée sur 2 tableaux. Le montant de l'inscription s'élève à 19 € par joueur(euse) pour 1 tableau et 21 € par joueur(euse) pour 2 tableaux. Le mode d'inscription et de paiement se fera de façon individuelle ou via le club du joueur(euse) par chèque bancaire à l'ordre de CBA69. Merci d'envoyer votre inscription par mail à mdevic.cba@gmail.com et par courrier à Matthieu DEVIC 471 chemin de Matricon 42520 MALLEVAL.

8. En cas de forfait non justifié, les droits d'engagement resteront acquis à l'organisateur après la constitution des tableaux.

9. Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de litige, sont retenus ceux en vente dans la salle : volants plumes KAWASAKI - KING 8E, volants plastiques Yonex Mavis 500.

10. Les matchs seront auto-arbitrés. L'organisateur se réserve le droit d'arbitrer les finales si un(des) officiel(s) souhaite(nt) officier.

11. Tout joueur(euse) devra, dès son arrivée, se faire pointer à la table de marque.

12. A l'appel de son nom, tout joueur(euse) ne se présentant pas sur le terrain dans un délai de 5 minutes pourra être disqualifié par le Juge-arbitre.

13. Le temps de préparation des joueurs(euses) (tests de volants + prise de contact du terrain) est de 3 minutes à l'annonce du match par la table de marque.

14. Les heures prévisionnelles des matchs seront affichées à titre indicatif dans la salle. L'ordre des matchs pourra être modifié mais aucun match ne sera lancé avec plus d'une heure d'avance sur l'échéancier prévisionnel.

15. Le temps minimum de repos entre 2 matchs consécutifs est de 20 minutes. Il pourra être réduit avec l'accord des intéressés.

16. Tout(e) joueur(euse) désirant s'absenter du gymnase durant la compétition devra le signaler au Juge-arbitre et à la table de marque.

17. Tout volant touchant des éléments de structure du gymnase sera déclaré « faute ». Les volants touchant des éléments difficilement visibles comme les filins seront comptés « let » au service et en jeu (illimité).

18. Les joueurs(euses) doivent porter obligatoirement une tenue réglementaire comme indiqué dans le règlement « Tenues Vestimentaires et Publicité ».

Les décisions du Juge-arbitre seront sans appel.

19. Les inscriptions doivent être intégralement réglées avant le début de la compétition. La date limite d'inscription est fixée au 21 octobre 2023. Le CPPH du joueur(euse) pris en compte sera celui du jour du tirage au sort soit le 29 octobre 2023.

18^{ème} TOURNOI DE BADMINTON DOUBLES VETERANS DE LA CÔTE RÔTIE 11 & 12 Novembre 2023

20. Tout(e) joueur(euse) forfait après la date du tirage au sort devra en informer rapidement l'organisateur ou le juge arbitre par téléphone ou par mail et le justifier (certificat de travail, médical...) au plus tard 5 jours après la compétition, par mail à sophie.bluy@badminton-aura.org ou par courrier à Ligue Auvergne Rhône-Alpes de badminton, 37 route du Vercors 38500 Saint Cassien, sous peine de sanctions.

21. En cas de forfait de l'un des membres d'une paire, son(sa) partenaire se doit de prévenir l'organisateur de son choix d'un(e) nouveau(elle) partenaire ou de sa non-participation. En cas de forfait de l'ensemble de la paire, la paire n°1 de la liste d'attente sera intégrée dans la série.

22. La participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement.

Validation Juge-arbitre